

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TRÉBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le VINGT-NEUF du mois de JANVIER

Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉBEURDEN, dûment convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BILLIOU, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HOUSTLER, HUCHER, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE PENVEN, MAILLAUD, MAINAGE, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, VELLA.

Procurations : HALNA à BILLIOU, JULIENNE à VELLA, LE MASSON à BOYER, LE PROVOST à GAUTIER, TOPART à LE HENAFF-LE JEUNE, JEZEQUEL à HOUSTLER, SCHAEFFER-MORIN à MULLER.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2024-007

### ÉVOLUTION DU CONTRAT D'UN ANIMATEUR

Par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2023, la création de six contrats de projets a été adoptée afin de couvrir les besoins liés à l'expérimentation de l'extension des horaires de la petite crèche. Compte tenu de l'évolution de l'organisation de la restauration et de l'accueil de loisirs, il convient de porter la durée de service d'un animateur périscolaire et extrascolaire de 25/35<sup>ème</sup> à 32/35<sup>ème</sup>.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la proposition de porter la durée de service d'un animateur périscolaire et extrascolaire de 25/35<sup>ème</sup> à 32/35<sup>ème</sup>.

Le Maire,  
Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,  
Michelle LE HENAFF

